



Château-Thierry, le 2 mai 2020

A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne

Objet : Réouverture progressive des écoles

Monsieur le Directeur Académique,

Le 11 mai prochain, les écoles rouvriront progressivement.

Outre l'aberration d'un point de vue sanitaire, dénoncée par la FNEC FP FO 02 lors du CTSD, et la mise en danger des personnels et des jeunes enfants que sont les élèves du 1er degré, le SNUDI-FO 02 tient à vous signifier son étonnement.

Après une réunion à distance avec Madame la rectrice, les IEN ont reçu et entendu vos consignes: c'est en tout cas le discours que les IEN ont tenu auprès des directeurs lors des différentes audio ou visio conférences qui ont eu lieu depuis les annonces du premier ministre.

Or, les retours que nous avons de ces différentes réunions font apparaître de nombreuses disparités d'interprétations et/ou de communications:

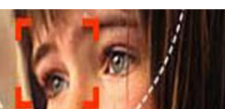
- dans certaines circonscriptions, les collègues peuvent signifier leurs craintes et angoisses et solliciter le télétravail, alors que dans d'autres, ces craintes et angoisses ne sont ni évoquées ni considérées;
- dans certaines circonscriptions, on évoque la possibilité pour les enseignants de demander des ASA, dans d'autres, aucune allusion n'y est faite;
- dans certaines circonscriptions, on autorise les enseignants à venir avec leurs enfants sur leur lieu de travail le jour de la pré-rentree, dans d'autres on impose aux collègues de déposer leurs enfants dans l'école où ils sont habituellement scolarisés



SNUDI-FO 02 - 11 bis, rue de Fère - 02400 CHÂTEAU-THIERRY

☎ 03 23 83 32 07 - mél : snudi.fo02@orange.fr - <http://www.snudifo02.fr>

www.force-ouvriere.fr



- dans certaines circonscriptions, on parle de l'accueil dès le 12 mai des classes charnières GS, CP et CM2 en insistant sur le fait que c'est un cadre mais qu'une grande liberté est donnée aux conseils des maîtres, dans d'autres le niveau de classe des groupes accueillis est imposé.....

Cette rentrée, qui malgré toutes les annonces, semble bien improvisée, est déjà très anxiogène pour la quasi-totalité des collègues; ces consignes différentes d'une circonscription à une autre ne sont pas faites pour les rassurer. Sans oublier, le protocole sanitaire annoncé pour le 1^{er} mai et qui n'est parvenu ni dans les écoles, ni dans les mairies : les préconisations sanitaires sont primordiales et de leur application possible ou non dépend la réouverture des écoles ! On ne peut pas réfléchir à la sécurité sanitaire à la dernière minute !!

Le SNUDI-FO 02 demande qu'une circulaire départementale mentionnant toutes les informations que les IEN étaient chargés de transmettre aux directeurs soit envoyée dans les écoles dès lundi 4 mai.

Même si la "souplesse" semble de rigueur, il est important que le cadre soit défini et mentionné par écrit, et qu'une égalité départementale de traitement des collègues y soit évidente et clairement signifiée.

Par ailleurs, comment expliquer que les départements classés en zone rouge, comme l'Aisne, doivent rouvrir les écoles coûte que coûte quand la réouverture des collèges et lycées dépend de la circulation de l'épidémie dans le département et donc par la force des choses de la couleur de la zone ?

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

Dominique JOSIELOWSKI
Secrétaire Départementale

